



DECISION DU MAIRE N°28 - DEC-2022_28

Objet : Attribution du marché 2022-0036 relatif au marché de travaux de rénovation thermique du GS Rompsay -LOT 12 Isolation Thermique par l'Extérieure

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 30 août 2022 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de répondre au besoin de la collectivité relatif à des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire de Rompsay pour le lot 12 ITE suite à une procédure précédente déclarer sans suite pour motif économique ;

Considérant la procédure de relance passée sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Considérant l'invitation à candidater envoyée à 3 entreprises le 10 novembre 2022 ;

Considérant que 3 offres ont été déposées dans le délai imparti ;

Considérant qu'après l'analyse des offres reçues, un candidat a été retenu ;

Au vu des motifs susmentionnés, le Maire :

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché 2022-0036 lot 12 ITE au candidat suivant :

ENALT HABITAT
10 rue de Soissons
17000 LA ROCHELLE

Le montant du marché est de 254 628,82 € HT.

Article 2 : de communiquer cette décision lors du prochain conseil municipal, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales.



2022/28

Pour Madame le Maire,
Et par délégation
Monsieur Patrick ORYERON
1^{ER} Adjoint



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Madame le Maire soussignée certifie que cet acte a été publié sur le site internet de la Mairie le : 27/12/2022